

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1 février 2020, À 08:00 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Maxime Vachon, Christian Lamontagne, Alexandre Provençal, André Loubier, Samuel Goudreau et Richard Fauchon.

Madame Johanne Nadeau, directrice générale adjointe, agit comme secrétaire.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum, monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20-02-2020

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu au préalable un avis de convocation .

Considérant qu'un avis de convocation leur a également été remis par l'entremise du système de Conseil sans papier.

Considérant que les membres du Conseil renoncent à tout autre avis.

Considérant que les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

Il est proposé par Maxime Vachon

Résolu que le Conseil municipal renonce à tout autre avis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que le conseil municipal a reçu au préalable l'ordre du jour.

Il est proposé par Richard Fauchon

Résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé à la table du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4 - SUJETS À DISCUTER

22-02-2020

4.1 - Congédiement du Directeur Général et Secrétaire-Trésorier Philippe Côté

Considérant que le Directeur général a été embauché le 25 septembre 2019 (signature du contrat).

Considérant que la résolution d'embauche du Directeur général portant le numéro 268-10-2019 date de la séance du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2019.

Considérant que le Directeur général est entré en fonction le 15 octobre 2019.

Considérant que le Directeur général ne rencontre pas les attentes de la Municipalité, et n'a pas les compétences requises pour occuper le poste.

Considérant que le Directeur général a été incapable d'établir un lien de confiance avec les membres du Conseil municipal.

Considérant que le Directeur général a été rencontré le 20 janvier 2020, afin de l'informer de la fin de son emploi.

En conséquence,

Il est proposé par Maxime Vachon

Résolu à la majorité des conseillers :

De congédier le Directeur général avec effet en date du 20 janvier 2020.

De verser au Directeur général un préavis de départ d'une semaine , et de lui payer les heures accumulées.

Adopté à la majorité des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire, Hector Provençal exerce son droit de vote.

Le Conseiller André Loubier enregistre sa dissidence.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Commentaires d'un citoyen dans la salle.

23-02-2020

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Richard Fauchon

Résolu que la séance soit levée , il est 8:20 heures.

Hector Provençal
Maire

Johanne Nadeau
Directrice générale adjointe

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, maire